

# Initiation à la prévention des risques psychosociaux

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 2003645F — Mise à jour : 29 août 2023

Organisme responsable : SERENN CONSEIL

## Contenu

### Objectifs

Le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS s'est fixé comme objectif de contribuer au développement de cette culture prévention en augmentant l'impact des actions de formation.

La formation « S'initier à la prévention des RPS » que nous dispensons est un moyen fort et prioritaire de sensibilisation et de diffusion de la prévention dans les entreprises et désormais accessible au grand public.

- pour partager une culture commune des risques psychosociaux, devenus courants dans nos Organisations du 21ème siècle
- pour responsabiliser chaque acteur de l'Organisation dans une démarche de prévention des RPS
- pour renforcer positivement le dialogue social
- pour identifier des actions de prévention à mettre en œuvre, facteurs de bien-être au travail et de performance

pour permettre à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (L-4121 du code du travail)

### Programme

- Définir les Risques psychosociaux : stress, violences interne et externe, souffrance éthique,...
- Identifier les causes, les effets et les atteintes à la santé des RPS
- Connaître le cadre réglementaire de la prévention applicable au RPS
- Reconnaître une démarche de prévention primaire agissant de façon pérenne et efficace sur le travail

## Certifications préparées et métiers visés

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Niveau d'entrée        | Niveau de sortie       |
| Sans niveau spécifique | Sans niveau spécifique |

## Dates et lieux de formation

| N° session | Modalité   | Lieu | Du         | Au         |
|------------|------------|------|------------|------------|
| 1531533    | Présentiel | PACE | 27/08/2023 | 30/08/2026 |

Source : GREF Bretagne #2003645F